

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Note sur le désarroi actuel de la pensée militaire

Il est indéniable que la pensée militaire — celle qui devrait décider de la doctrine d'emploi des forces armées et de leur organisation — se trouve présentement dans une impasse. Devant le prodigieux essor de la technique, comme aussi devant l'évolution des idées sociales, le citoyen que ne laisse pas indifférent la défense nationale, qu'il soit spécialiste ou non, s'interroge. Les renseignements dont il dispose, fournis par la presse, lui démontrent bientôt que les idées sur le statut fondamental de l'armée sont loin d'avoir l'assurance et la fermeté qu'on aimerait leur voir ; elles ne sont nulle part portées par cette conviction qui force l'opinion, même des plus réfractaires.

Et pourtant, par-ci par-là, un auteur, mû par le vieux réflexe militaire de la décision inconditionnée, élève la voix pour proclamer : « La solution qu'il nous faut, la voici ! » mais la véhémence même de son argumentation, parfois habile, trahit l'artificialité de sa position, son manque de conviction intime.

Certaines tendances ne laissent pas d'être inquiétantes, même si elles ne sont pas le fait de gens placés aux responsabilités. Par exemple, celle qui prône l'abandon de notre neutralité, ou celle, toute voisine, qui voudrait voir notre armée organisée selon une formule standard, afin de pouvoir s'intégrer,